

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en professions judiciaires - dès A24

PROVISOIRE

Maîtrise universitaire de 120 crédits ECTS		Automne 24	Printemps 25	Automne 25	Printemps 26	Examens	Heures de cours	Crédits ECTS	Ecoles
Matière	Enseignants								
Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 30 crédits ECTS									
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique (cours)	F. Taroni					O	28	3	ESC
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique (travaux pratiques)	F. Taroni					V	28	3	ESC
Justice numérique	P. Dietschy					O	28	3	Droit
Politique et institutions suisses <i>(le cours est dispensé en anglais)</i> Ce cours est supprimé dès l'automne 2024 et sera remplacé par un cours encore à définir	M. Hinterleitner								
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6	Droit
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay / C. Bouchat					O	56	6	Droit
Procédure pénale	A. Macaluso					E	56	6	Droit
Module 2 : Enseignements obligatoires pour un total de 50 crédits ECTS									
Accès à la justice civile	P. Dietschy					O	28	3	Droit
CEDH: procès et professions judiciaires	P. Dietschy					O	28	3	Droit
Communication publique	M. Pasquier					O	28	3	Idheap
Déontologie et éthique du magistrat (donné une année/2 : prochaines présentations P26/P28)	J.-F. Meylan					O	28	3	Droit
Droit de l'exécution des peines	B. Viredaz					O	28	3	Droit
Droit de la famille approfondi (donné une année/2: prochaines présentations P25/P27)	Ph. Meier / P. Stoudmann					O	28	3	Droit
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédic					O	28	3	Droit
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Valceschini / J.-Ph. Peissard					O	18	2	Droit
International Commercial Litigation (Partie A) <i>(le cours est dispensé en anglais)</i>	A. Bonomi / E. Lein					E	28	3	Droit
Interprétation et prise de décision	S. Weerts / A. Biedermann					E	28	3	Idheap
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod					E	28	3	ESC
Management et organisation (ce cours ne sera pas dispensé au P25)	D. Giauque					Ven	28	3	Idheap
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6	Droit
Politique criminelle <i>(Les lectures obligatoires seront en langue française ou anglaise)</i>	M. Jendly					O	28	3	ESC
Procédure en droit des personnes étrangères (donné une année/2 : proch. présentations P26/P28)	MS N'Guyen					O	28	3	Droit
Représentation de la justice et du juge	S. Guichard					Ven	28	3	Idheap
Module 3 : Cours blocs pour un total de 6 crédits ECTS									
Ateliers autour de la Justice de paix (LP, successions, protection de l'adulte et de l'enfant, PAFA) (donné une année/2 : prochaines présentations P26/P28)	Ph. Meier					V	18	2	Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice (2 ou 3 demi-journées)	O. Glassey					V	18	2	Idheap
Thématique du MOOC (Massive Open Online Courses): La science forensique au tribunal; témoin digne de foi ? Autres questions d'interprétation	C. Champod, F. Taroni, A. Biedermann					V	18	2	ESC
Module 4 : Cours à option pour un total de 15 crédits ECTS									
Cours à option : Dans le cadre du module 4, l'étudiant choisit librement des enseignements de niveau Maîtrise universitaire d'un autre cursus de la Faculté pour autant qu'ils soient dispensés par l'Institut des hautes écoles en administration publique (IDHEAP), l'Ecole de droit ou l'Ecole des sciences criminelles (ESC), à concurrence de 15 crédits ECTS.								15	
Cours hors-liste - 6 crédits ECTS : L'étudiant peut inclure dans le module 4, des enseignements de niveau Maîtrise universitaire qui ne figurent pas au plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit en professions judiciaires et les suivre dans une autre Faculté, une autre Université ou institut universitaire, à concurrence de 6 crédits ECTS. La demande doit être adressée à la Direction de l'École de Droit dans les trois semaines suivant le début des cours du semestre au cours duquel l'étudiant souhaite suivre les enseignements.									
Module 5 : Stage ou Mémoire pour un total de 19 crédits ECTS									
Stage (y.c. mémoire de stage) ou Mémoire de Maîtrise universitaire								19	

D'entente avec le Comité scientifique, le Décanat établit et publie au début de chaque année universitaire, la nature des examens auxquels les étudiants sont soumis.

¹ Pour obtenir la Maîtrise universitaire en Droit en professions judiciaires, l'étudiant doit réussir indépendamment les cinq modules et avoir ainsi acquis les 120 crédits ECTS en conformité avec les dispositions du présent Règlement et du plan d'études.

² Les modules 1, 2 et 4 sont réussis et les crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations notées composant le module.

³ Le module 3 est réussi et les 6 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une appréciation "réussi" à chacune des évaluations du module.

⁴ Le module 5 est réussi et les 19 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise universitaire ou pour son stage et son rapport de stage.